



Blesmes Infos

Avril 2024

Mairie

2 Place de la Mairie

02400 Blesmes

Tél : 03.23.83.13.05

Courriel :

blesmes.mairie02@wanadoo.fr

LE MOT DU MAIRE

L'actualité de la commune a été principalement marquée par :

- ✓ L'organisation d'élection municipale partielle complémentaire, consécutivement aux démissions de Mme Martine SIMON et de Mr. André SIMON ;
- ✓ La mise en place du nouveau conseil municipal suite à cette élection ;
- ✓ Le vote du budget municipal 2024 ;
- ✓ L'école de Chierry.

Ce bulletin municipal développe ces différents sujets.

Le maire

Francis ANDRÉ

SECRETARIAT

HORAIRE D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi de 16h30 à 18h00

Mercredi de 10h00 à 11h30

Jeudi de 16h30 à 18h00

PERMANENCE DES ÉLUS

Maire : jeudi de 16h30 à 18h00
/ sur rendez-vous mercredi de
10h00 à 11h30.

Adjoint au maire : lundi de
16h30 à 18h00

Prochaines dates à retenir

8 mai : cérémonie place Abel
BLÉTRY victoire du 8 mai 1945

1 et 2 juin : fête communale

9 juin : élections européennes

14 juillet : jeux sur la place de
la mairie à partir de 14h00 et
feu d'artifice au stade à 22h00

RENSEIGNEMENTS UTILES

Recensement citoyen :

Chaque Français dès 16 ans doit faire le recensement citoyen obligatoire pour ensuite participer à la journée défense et citoyenneté (JDC). S'il ne fait pas ces démarches, il ne peut notamment pas s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...) avant 25 ans.

Si vous êtes concerné, vous devez vous rendre en mairie pour la délivrance d'une attestation de recensement.

Permanence déclaration de revenus :

Condé en Brie : les 26 avril, 2, 3, 16, 17 et 23 mai 2024

Neuilly St Front : les 22, 29 avril, 2, 6, 13 et 16 mai 2024

Fère en Tardenois : les 30 avril, 7, 14, 15, 21 et 22 mai 2024

De 9h à 12h et de 14h à 16h

Elections européennes du 9 juin 2024 :

Pour voter lors des élections européennes 2024, vous pouvez vous inscrire en ligne jusqu'au 1^{er} mai, ou en mairie avec le formulaire jusqu'au 3 mai. Mais vous avez jusqu'au 29 ou 30 mai, si vous êtes dans une situation particulière (jeune de 18 ans sans recensement citoyen, déménagement récent, récente acquisition de la nationalité française, droit de vote récemment recouvré).

Pour toutes démarches :

www.service-public.fr

Rubrique : Papiers-Citoyenneté-Elections

ÉLECTION MUNICIPALE PARTIELLE COMPLÉMENTAIRE DU 10 MARS 2024

Consécutivement aux démissions de Mme Martine SIMON et de Mr. André SIMON, une élection municipale partielle complémentaire a eu lieu le 10 mars 2024. Deux candidats se sont présentés à cette élection :

- M. José BASTOS ;
- Mme Christine LALO.

Ils ont été élus au premier tour avec respectivement 140 et 137 voix.



M. José BASTOS et Mme Christine LALO

LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

Maire : Francis ANDRÉ

1^{er} Adjoint : Laurent GRUZON

2^{ème} Adjointe : Marie-Noëlle NIMAIL

3^{ème} Adjoint : Éric MORELLON

Conseillère déléguée : Bernadette FIEVET

Les autres conseillers municipaux : José BASTOS ; Maxime DUFLOCQ ; Étienne FABIANSKI ; Valérie KUBARSKI ; Christine LALO ; Michel TANGUY



*M. Francis ANDRÉ (Maire) ; M. Laurent GRUZON (1^{er} adjoint) ;
Mme. Marie-Noëlle NIMAIL (2^{ème} Adjointe) ; M. Éric MORELLON (3^{ème} adjoint)*

Les délégations du maire :

M. Laurent GRUZON (1^{er} adjoint) : travaux et urbanisme

Mme. Marie-Noëlle NIMAIL (2^{ème} Adjointe) : festivités et communication

M. Éric MORELLON (3^{ème} adjoint) : environnement et gestion des déchets

Mme. Bernadette FIEVET (Conseillère déléguée) : affaires scolaires et aînés (65 ans et plus)

BUDGET 2024

Le compte administratif 2023 présente des soldes positifs de :

- + 31 802,38 € en fonctionnement ;
- + 45 379,92 € en investissement.

Budget de fonctionnement 2024

Total dépenses	388 943,83 €	Total recettes	388 943,83 €
Achat et variation des stocks (énergie, carburants, fournitures d'entretien, de voirie, ...)	33 700,00 €	Résultat de fonctionnement reporté	110 756,14 €
Services extérieurs (réparations voiries, bâtiments publics, matériels roulants, assurances, ...)	44 261,14 €	Produits des services, du domaine, vente (concessions cimetièrre, prêt halte-garderie, ...)	13 400,00 €
Autres services extérieurs (honoraires notaires, géomètres, publications, déplacements, urbanisme, ...)	21 100,00 €	Impôts et taxes (taxes foncières et d'habitation, pylônes, attribution de compensation, fond de péréquation, ...)	155 507,49 €
Impôts, taxes et versements assimilés (URSSAF, taxes foncières biens communaux, ...)	3 500,00 €	Dotations et participations (dotation forfaitaire des communes, dotation de solidarité rural, dotation aux élus locaux, compensation taxes foncières ...)	89 979,00 €
Charges de personnel	109 200,00 €		
Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, USEDA, école de Chierry, caisse des écoles, ...)	77 110,00 €	Autres produits de gestion courante (loyers, ...)	19 300,00 €
Charges financières (intérêts d'emprunts)	1 200,00 €	Produits financiers	1,00 €
Dotation aux amortissements et provisions	7022,22 €		

Budget d'investissement 2024

Total dépenses	188 925,93 €	Total recettes	188 925,93 €
Emprunts et dettes assimilés	13 425,00 €	Solde d'exécution section d'investissement	35 667,10 €
Subventions d'équipements versées (enfouissement réseaux rue de la Véttrie, installations 3 poteaux d'éclairage chemin du Port)	96 750,00 €	Virement de la section de fonctionnement	91 810,47 €
Achat terrains, plantations, toiture foyer rural, lettrage mairie, chaises de bureau, ...)	47 979,79 €	Vente terrain	16 541,00 €
Porte arrière foyer rural	3 900,00 €	Remboursement part CARCT travaux pluvial route de Courboin	10 000,00 €
Charpente halte-garderie (ancienne école)	11 971,14 €	Amortissements des immobilisations	3618,22 €
Chauffage halte-garderie (ancienne école)	14 900,00 €	Subventions d'investissements (État, département, CARCT) pour travaux halte-garderie	13 346,99 €

BUDGET 2024 (Suite)

Taux communaux taxes foncières

Les taux communaux restent inchangés en 2024 par rapport à 2023

- Taxe foncière sur les propriétés bâties* : 42.57 %

** dont 31,72% équivalent au transfert de la part départementale aux communes en 2021
(Article 16 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019)*

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 22.52%

- Taxe d'habitation : 9.83 %

Principaux travaux d'investissement 2024

- Travaux d'enfouissement des réseaux rue de la Véttrie ;
- Création de 3 poteaux d'éclairage chemin du Port ;
- Un pan de toiture foyer rural ;
- Changement de la porte arrière du foyer rural ;
- Réfection charpente de la halte-garderie ;
- Installation chaudière et radiateur à la halte-garderie.

ÉCOLE DE CHIERRY

Prix du repas à la cantine

Pour l'année scolaire 2023 / 2024, la commune de Chierry a porté le prix du repas de 5 € à 7 € pour les élèves blesmois sans en avoir avisé préalablement le conseil municipal de Blesmes, en considérant que ces élèves étaient extérieurs à la commune de Chierry. Cette augmentation représente 40 %.

Face à cette situation, le conseil municipal de Blesmes a rencontré les élus de Chierry.

Les décisions suivantes ont été prises :

- Pour compenser l'augmentation de 40 % du prix du repas, le conseil municipal a décidé d'attribuer, à titre **exceptionnel**, 1 € par repas pris sur l'année scolaire 2023 / 2024 aux parents concernés ce qui représente pour la commune de Blesmes un budget estimé à 4 000 €.
- Pour l'année scolaire 2024 / 2025, les élèves blesmois payeront le même prix que ceux de Chierry.

Collecte de papiers pour la caisse des écoles

La collecte de papiers permet de faire bénéficier la caisse des écoles d'une somme d'argent supplémentaire et de contribuer ainsi aux sorties scolaires.

Suite aux travaux qui vont débuter et pendant leur réalisation, le stockage du papier collecté n'est plus possible sur le site de l'école de Chierry. En concertation avec les élus de Chierry, ce stockage sera réalisé dans un local de l'ancienne école de Blesmes afin de maintenir la collecte de papiers.

Par ailleurs afin de favoriser cette collecte sur la commune de Blesmes, un bac d'apport va être installé très prochainement place de la Mairie à côté de la salle Hury. Dès l'installation du bac, nous invitons les habitants de Blesmes à venir déposer leurs papiers.